

Tous à vos Agendas !

S'il existe des rendez-vous incontournables pour notre profession, ce sont bien les Rencontres Inter Régionales organisées par notre Institution Ordinale qui se dérouleront, cette année à STRASBOURG, le Jeudi 14 septembre prochain de 19h00 à 21h.

Un moment d'échange et de partage à la rencontre de vos élus pour débattre ensemble sur l'avenir de notre profession toujours en constante évolution.

Loi RIST, visites confraternelles, traçabilité, exercice illégal, cursus universitaire...

Nous serons là pour répondre à toutes vos questions autour d'un apéritif dînatoire et passer ainsi une soirée conviviale en votre compagnie.

Votre présence est primordiale car elle va nous permettre de faire le point sur vos attentes et de nous aider ainsi dans notre travail au quotidien au sein de l'Ordre.

Dans l'attente de vous accueillir en nombre prochainement, toute l'équipe du CROPP Grand Est se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables vacances estivales.

Bien confraternellement

Marc-Henry RAYEL
Secrétaire Général du CROPP Grand-Est

1 Éditorial

2 Élections / Loi RIST : applications

3 L'exercice coordonné pour les pédicures-podologues / Bilan comptable 2022 / Bilan prévisionnel 2023

4 Mouvements du Tableau / Calendrier des réunions 2023



27 avenue du G^{al} de Gaulle
51000 CHÂLONS-
EN-CHAMPAGNE
contact@grand-est.cropp.fr

Horaires d'ouverture

Merci de prendre rendez-vous
avant de vous déplacer

Le lundi : 14h > 18h

Les mardi et mercredi :
8h45-12h45 / 13h15-17h15

Le jeudi :
9h > 13h / 13h30 > 18h

Le vendredi : 9h > 12h30

Éditeur : CROPP Grand Est

Directeur : C. Herment

Rédacteurs : Commission
communication :

JC. GAILLET, G. HESTIN,
K. MALORTIE

Dépôt légal : Août 2023

Tirage : envoi par courriel

ISSN : 2680-9435

ÉLECTIONS

Madame Charlotte MITTON a été élue le 23 mars 2023 avec 64.39 % des voix au poste de conseillère devenue vacant à la suite du départ en région Hauts-de-France de Madame Aurélie BERNIER.

Madame MITTON est membre de la Formation restreinte, de la commission conciliation, de la commission des dérogations, de la commission « Éthique et déontologique » et de la commission « Étude des contrats ».

Nous souhaitons la bienvenue à CHARLOTTE MITTON qui nous a rejoint au CROPP Grand EST lors des élections complémentaires de mars dernier.

Son parcours professionnel est parfaitement en ligne avec l'actualité et l'avenir de notre profession.

Diplômée de l'IFPP de Toulouse, elle rejoint la région GRAND EST en 2017 en qualité de collaboratrice dans la proche banlieue de Reims et intègre le service de diabétologie en tant que salariée au CHU de Reims dans le service de Diabétologie.

Parallèlement à ses activités, elle s'inscrit au D.U. « Initiation à la recherche » à l'Université de Reims et 2 ans plus tard entame un deuxième Cycle Universitaire pour obtenir en Juin

son Master 2 d'ingénierie et ergonomie de l'activité physique. Elle devient chargée de cours (notamment en diabétologie).

La prochaine étape de son cursus est un troisième Cycle Universitaire, avec un Doctorat PhD à l'horizon 2025.

Ce chemin professionnel novateur et ambitieux est un exemple pour valoriser notre profession dont la formation initiale ne saurait échapper à une réforme approfondie, facilitant l'élargissement de nos compétences, permettant aussi de valider scientifiquement nos actes.

L'universitarisation, c'est permettre l'accès à la recherche appliquée dans des domaines actuellement peu explorés en France, comme les sciences podologiques et la création de laboratoires de recherche publics ou d'équipes de recherche dans le domaine scientifique concerné.

UN EXEMPLE À SUIVRE

LOI RIST : applications

La loi n°2023-379 du 19 mai 2023 portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé (dite loi RIST) élargit les compétences des pédicures-podologues et est applicable sans délai.

La loi portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé, loi portée par la députée Stéphanie RIST vient de paraître au journal officiel. Elle élargit les compétences des pédicures-podologues. Elle est applicable sans délai et permet :

- La prescription des orthèses plantaires en première intention
- la gradation en première intention du risque podologique des patients diabétiques
- et ainsi, si nécessaire, la prescription par le pédicure-podologue des séances de soins de prévention adaptées.

Elle oblige le professionnel à transmettre les bilans diagnostics, les comptes-rendus de soins au médecin traitant et de les insérer au **dossier médical partagé (DMP)**. Concernant le DMP, chaque pédicure-podologue devra s'assurer de la bonne compatibilité de son logiciel métiers pour un accès au dossier médical partagé en lecture et en écriture **au cours du deuxième semestre 2024** (les travaux des éditeurs de logiciels sont en cours).

Ces mesures traduisent bien la volonté de **fluidifier le parcours de soins du patient** donc **d'améliorer l'accès aux soins**. Elles permettent d'éviter un nouveau passage chez le médecin prescripteur et ainsi de simplifier le parcours de soins des patients tout **en gagnant du temps médical** et en modérant les dépenses de santé. De plus, elles renforcent le principe de la coordination et du partenariat avec le médecin traitant et l'information de ce dernier. Elles reconnaissent les compétences des pédicures-podologues, des compétences acquises mais jusqu'à présent sous-utilisées.

L'EXERCICE COORDONNÉ POUR LES PÉDICURES-PODOLOGUES

S'organiser, innover, s'unir pour construire, pour s'améliorer, pour se renforcer, pour relever des défis... autant d'attitudes adoptées par les professionnels de santé qui intègrent l'exercice coordonné.

Depuis plusieurs années, de nombreuses équipes de soins coordonnés se mettent en place sur tout le territoire et s'imposent naturellement comme une base dans le système de santé et une référence dans le parcours de soins des patients.

Être en équipe coordonnée, c'est être ensemble avec d'autres professionnels de santé autour d'un projet commun, autour du patient, autour de plusieurs patients, dans un territoire, auprès d'une population.

Développer des outils collectifs pluriprofessionnels, mettre en place des pratiques innovantes ou des formations, réaliser une démarche qualité commune, font partie des atouts du travail d'équipe.

L'exercice coordonné devient un incontournable pour tous les pédicures-podologues libéraux, mais il n'est pas aisé de comprendre ces différentes formes de coordination.

Le projet de santé est le pilier de tout exercice coordonné, de la création d'une Équipe de Soins Primaires à l'intégration à une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Vous aurez dans ce livret les clefs pour comprendre les diverses formes de ces structures.

La capacité à construire avec les autres acteurs de santé mais aussi le secteur médico-social, l'ARS, les élus locaux ou l'assurance maladie est la clef de l'avenir des équipes coordonnées.

Le pédicure-podologue y a naturellement sa place quel que soit le projet !



Télécharger le guide ici :

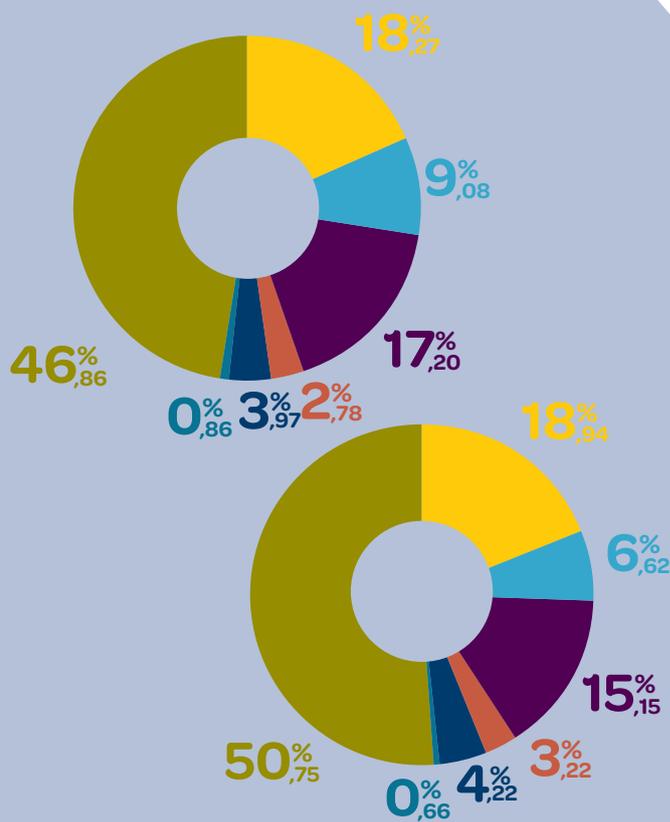
https://www.onpp.fr/assets/cnopp/fichiers/publications/ONPP_Livret_VF2.pdf

BILAN COMPTABLE 2022

RECETTES	En euros
Subvention ONPP et autres produits	113 298
DÉPENSES	En euros
Indemnités élus	20 699
Frais élus	10 289
Loyers + charges	19 483
Fournitures, achats, entretien, frais divers	3 149
Téléphone +EDF + Pitney Bowes + frais postaux	4 503
Impôts-dotations amortissement	978
Personnels détachés par l'ONPP	53 090

BILAN PRÉVISIONNEL 2023

RECETTES	En euros
Subvention ONPP et autres produits	132 000
DÉPENSES	En euros
Indemnités élus	25 000
Frais élus	8 740
Loyers + charges	20 000
Fournitures, achats, entretien, frais divers	4 248
Téléphone +EDF + Pitney Bowes + frais postaux	5 571
Impôts-dotations amortissement	876
Personnels détachés par l'ONPP	67 000



MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/01/2023 AU 01/07/2023

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép.
HENNER	Adèle	57

Reinscriptions

Nom	Prénom	Dép.
HENRY HENNEQUIN	Cécile	57
JOGANAH	Nelly	67
RODRIGUES	Oscar	57

Inscriptions SELARL

Nom	Dép.
SELARL CLÉLIA PAUTRAT	68

Nom	Dép.
SELARL MAS MÉLANIE	57

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Dép.	Vers
BAILLIEUX	JUSTINE	51	OCCITANIE
CARB	WALI	68	BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
DOUVILLÉ	HÉLÈNE	67	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DUTON	ANTHONY	52	BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ
GRANA	MARIETTE	67	NORMANDIE
LECLERC	SOLÈNE	88	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
LIENART	ANTOINE	68	NORMANDIE
MENARD	ALISON	67	PAYS DE LA LOIRE
ROBERJOT	CÉLIA	57	PAYS DE LA LOIRE
VIRON	ISALINE	51	PACA CORSE
WILHELM	INÈS	10	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Transferts vers le CROPP Grand Est

Nom	Prénom	Dép.	Depuis
BACONNET	BÉATRICE	67	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BELGERI	BLANCHE	88	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GILLY	NAM	67	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
GOVAERT	LISE	55	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LE PAGE	MARIE	67	NORMANDIE
LIEBAUT	MARINE	51	HAUTS-DE-FRANCE
MANGIN	VALENTINE	54	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
MINET	JULIE-FRÉDÉRIQUE	08.	OCCITANIE
MONTIER	VIRGINIE	08.	HAUTS-DE-FRANCE
NOGUEIRA	LAETITIA	54	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
PAYNOT	NOÉMIE	68	ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Cessations d'activités

Nom	Prénom	Dép.
ABULIUS	BÉATRICE	68
CHAUVIÈRE	FABRICE	54
DOYE	MARYLÈNE	67
DUFRECHE	AURORE	68

Nom	Prénom	Dép.
GIORDANI	LÉA	68
JOUGLAIN	FABIEN	57
MANDRILLY	PATRICK	51
MANGIN	FABIENNE	67

CALENDRIER DES RÉUNIONS 2023

Liste non exhaustive, les ajouts de commissions de dérogation, de conciliation et de CDPI se font au fur et à mesure de la réception des dossiers de demande de dérogation de cabinet secondaire et de plaintes

Vendredi 16 juin
Conseil régional

Jeudi 22 juin
Chambre Disciplinaire de 1^{ère} Instance à 14h et à 15h

Vendredi 7 juillet
Permanence

Mercredi 13 septembre
Conseil régional

Jeudi 14 septembre
RIR à Strasbourg

Jeudi 12 octobre
Bureau et prestations de serment

Jeudi 16 novembre
Bureau

Jeudi 14 décembre
Conseil régional